RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2LMC
Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00 €
Siège social : 34 La Croix du Guernet
56130 FEREL
Société en cours de formation

____

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

L'an deux mille vingt-cinq,
et le dix-sept avril,

Les soussignés :

- Monsieur Landry TRIBALLIER,
- Madame Marie PLANCHENAULT,

Associés de la société, ont décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner les premiers gérants, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a été arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignés nomment en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée :

Monsieur Landry, Jean-Pierre, Cédric TRIBALLIER,
Né le [redacted]
Deme[redacted]
De nationalité [redacted]

Monsieur Landry TRIBALLIER déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre IV des statuts sociaux

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, la gérance aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision d'assemblée générale.

Elle aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Monsieur Landry TRIBALLIER
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant »



Madame Marie PLANCHENAULT

